

SICAV AMEN
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2004
AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
AU 30-06-2004

En notre qualité de commissaire aux comptes de SICAV AMEN et en exécution de la mission prévue par l'article 8 du code des organismes de placement collectif tel que promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels arrêtés au 30 juin 2004 et aux vérifications spécifiques en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession et la réglementation en vigueur.

Comme il ressort des états financiers, L'actif net de SICAV AMEN est employé, à la date du 30-06-2004, en des valeurs mobilières à hauteur de 89,50%. Cette situation n'est pas conforme aux dispositions de l'article 29 du code des organismes de placement collectif tel que promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001, en matière de composition du portefeuille et du niveau de détention de valeurs mobilières (ne devant pas dépasser 80% de l'actif net).

En dehors de cette observation, nous n'avons pas eu connaissance ou relevé d'éléments pouvant affecter, de façon significative, la conformité des opérations à la réglementation en vigueur et la fiabilité des états financiers trimestriels au 30-06-2004, tels qu'annexés au présent avis.

AMC Ernst & Young
Noureddine HAJJI

Tunis, 18 août 2004

BILAN ARRETE AU 30 JUIN 2004

		30-06-04	30-06-03	31-12-03
ACTIF				
Portefeuille-titres		14 523 899	1 463 524	6 219 512
a. Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	3.1	74 963	99 976	471 068
b. Obligations et valeurs assimilées	3.2	14 448 936	1 363 548	5 748 444
c. Autres valeurs		0	0	0
Autres Actifs	3.3	27 898	0	17 310
Placements monétaires et disponibilités		1 708 244	1 920 738	3 868 382
a- Placements monétaires		0	0	1 998 252
b- Disponibilités		1 708 244	1 920 738	1 870 130
Placement en compte courant à terme	3.4	1 631 403	1 902 888	1 868 460
Avoirs en banque		76 841	17 850	1 670
TOTAL ACTIF		16 260 041	3 384 262	10 105 204
PASSIF				
Opérateurs créditeurs		0	0	0
Autres créditeurs divers		659	79	372
TOTAL PASSIF		659	79	372
ACTIF NET				
Capital	3.5	15 872 768	3 094 198	9 633 569
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs	3.10	0	203 301	0
b - Sommes capitalisables de l'exercice*	3.9	386 613	86 684	471 263
ACTIF NET		16 259 381	3 384 183	10 104 832
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		16 260 040	3 384 262	10 105 204
* à partir du 01-01-04				

ETAT DE RESULTAT

Période du 01-04-04 au 30-06-04

(Exprimé en dinar Tunisien)

		Période du 01-04-04 au 30-06-04	Période du 01-01-04 au 30-06-04	Période du 01-04-03 au 30-06-03	Période du 01-01-03 au 30-06-03	Exercice clos le 31-12-03
Revenus du portefeuille-titres	3.6	149 060	250 861	13 070	23 111	103 010
a. Dividendes		1 762	1 762	891	891	891
b. Revenus des obligations et valeurs assimilées		148 198	258 099	13 038	22 220	102 128
c. Revenus des autres valeurs		0	0	0	0	0
Revenu des placements monétaires	3.7	31 861	73 620	16 060	19 291	51 148
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		181 821	333 481	29 989	42 402	154 166
Autres charges	3.8	-4 160	-7 472	-649	-978	-3 767
Autres produits		0	0	0	2 646	2 646
RESULTAT D'EXPLOITATION		177 661	326 009	29 340	44 070	153 045
Régularisation du résultat d'exploitation		55 599	60 605	42 531	42 614	318 218
SOMMES CAPITALISABLES DE LA PERIODE*	3.9	233 260	386 614	71 871	86 684	471 263
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-55 599	-60 605	-42 531	-42 614	-318 218
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		1 941	275	53	5 577	7 814
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		20 774	31 898	1 257	-1 970	23 813
Frais de négociation		0	-196	-75	-506	-918
RESULTAT NET DE LA PERIODE		200 376	357 986	30 575	47 171	183 755

* à partir du 01-01-04

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Période du 01-01-04 au 31-03-04

(Exprimé en dinar Tunisien)

	Période du 01-04-04 au 30-06-04	Période du 01-01-04 au 30-06-04	Période du 01-04-03 au 30-06-03	Période du 01-01-03 au 30-06-03	Exercice clos le 31-12-03
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT					
DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	200 376	357 986	30 575	47 171	183 755
Résultat d'exploitation	177 661	326 009	29 340	44 070	153 045
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	1 941	275	53	5 577	7 814
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	20 774	31 898	1 257	-1 970	23 813
Frais de négociation	0	-196	-75	-506	-918
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL					
a / Souscriptions	8 234 547	14 345 793	2 577 147	4 219 142	11 707 551
Capital	7 712 256	13 503 152	2 365 163	3 894 962	10 591 690
Régularisation des sommes non distribuables	522 291	842 641	6 077	8 635	744 939
Régularisation des sommes distribuables	0	0	205 907	315 545	370 922
b / Rachats	-4 579 961	-8 549 230	-344 081	-1 956 455	-2 860 799
Capital	-4 283 855	-8 037 660	-314 975	-1 817 990	-2 628 100
Régularisation des sommes non distribuables	-296 106	-511 570	-842	-2 412	-179 995
Régularisation des sommes distribuables	0	0	-28 264	-136 053	-52 704
VARIATION DE L'ACTIF NET	3 854 961	6 154 549	2 263 641	2 309 858	9 030 506
ACTIF NET					
en début de période	12 404 420	10 104 832	1 120 542	1 074 325	1 074 325
en fin de période	16 259 381	16 259 381	3 384 183	3 384 183	10 104 832
NOMBRE D' ACTIONS					
en début de période	510 862	421 692	48 634	47 375	48 634
en fin de période	660 934	660 934	145 000	145 000	421 692
VALEUR LIQUIDATIVE	24,601	24,601	23,339	23,339	23,963
TAUX DE RENDEMENT	5,27%	5,34%	5,21%	5,89%	5,67%

SICAV-AMEN
NOTES AUX ETATS FINANCIERS
TRIMESTRIELS ARRETES AU 30/06/2004

1- Référentiel d'élaboration des états financiers trimestriels

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30.06.04 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- Principes comptables appliqués

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres admis à la cote et de titres SICAV et sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable.

Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond au cours en bourse à la date du 30.06.04 pour les titres admis à la cote et à la valeur liquidative pour les titres SICAV.

2.3- Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Les placements monétaires sont constitués de bons de trésor cessibles et sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

2.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3- Notes explicatives du bilan et de l'état de résultat**3.1- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés :**

Le solde de ce poste est analysé comme suit :

Désignation	Quantité	Coût d'acquisition	Valeur au 30-06-04	% actif net
Titres Sicav				
Amen première	729	74 433	74 669	0,46
Premier marché Côte permanente				
BT	5	255	294	0,002
Total		74 688	74 963	0,462

3.2- Obligations et valeurs assimilées:

Le solde de ce poste correspond aux placements en obligations et bons de trésor assimilables et négociables en bourse.
Le détail de ces valeurs se présente ainsi:

Désignation	Quantité	Prix de revient	Valeur au 30-06-04	% actif net
BTA				
BTA090714	2 700	2 731 542	2 888 569	17,87
BTA140414	5 000	5 173 386	5 237 495	32,28
Total	7 700	7 915 549	8 126 064	50,15
BTNB				
BTNB0206105	1 000	200 000	206 702	1,27
BTNB0507850	240	73 221	73 972	0,45
Total	1 240	273 221	280 674	1,72
Obligations				
AB 2001	10 000	800 000	808 520	4,97
AFRICA 2003	3 000	300 000	314 213	1,93
AL 2002	6 000	86 000	89 666	0,55
ATL 2002-1	1 000	80 000	83 364	0,51
ATL03-1 INT	5 000	500 000	508 760	3,13
BTEI 2004	1 500	150 000	150 124	0,92
CIL00-2	1 700	68 000	70 331	0,43
CIL2003-1	2 000	200 000	207 803	1,28
CPSCl 2001	2 000	160 000	163 987	1,01
GL2003-1	3 000	300 000	316 574	1,95
GL2003-2	10 000	1 000 000	1 021 640	6,28
MSB 2003	6 000	600 000	602 002	3,70
SELIMA2002	1 000	100 000	100 214	0,62
SEPCM 2002	1 000	85 714	87 010	0,54
T.FACTORING	2 000	160 000	120 619	0,74
TLG 04-1INT	10 000	1 000 000	1 010 056	6,21
TLG 2002-2	1 000	100 000	80 805	0,50
TLG 2003-1	2 000	200 000	204 949	1,26
VAGA 2003	1 000	100 000	101 562	0,62
Total		5 929 714	6 042 198	37,16
Total général		14 118 484	14 448 936	89,04

3.3- autres actifs :

Le solde de ce poste correspond au montant des retenues à la source non effectuées sur intérêts courus relatifs aux BTA acquis auprès du SVT (spécialiste en valeur du trésor), restituable au premier détachement de coupons.

3.4- Placement en compte courant à terme

Le solde de ce poste s'élève au 30-06-04 à 1 631 403 dinars et correspond à des placements en des comptes courant à terme auprès d'AMEN BANK :

Désignation	Emetteur	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	% actif net
PLAT 100405	AMEN BANK	490 000	520 289	3,20%
PLAT 100406	AMEN BANK	900 000	908 896	5,59%
PLAT 310306	AMEN BANK	200 000	202 218	1,24%
TOTAL		1 590 000	1 631 403	10,03%

Les conditions et les modalités de rémunération de ce placement sont les suivants:

Désignation	Emetteur	Montant en dinars	Date d'échéance
PLAT 100405	AMEN BANK	490 000	10-04-05
PLAT 100406	AMEN BANK	900 000	10-04-06
PLAT 310306	AMEN BANK	200 000	31-03-06

3.5- Capital

La variation de l'actif net de la période s'élève à 3 854 961 dinars et se détaille comme suit:

Variation de la part Capital 3 621 701 dinars
Variation de la part Revenu 233 260 dinars

La variation de la part capital s'analyse comme suit:

Souscriptions	7 712 255
Rachats	-4 283 855
VDE / actions et titres OPCVM	-406
VDE / actions cote permanente	30
+/- valeur réal. sur titres OPCVM	23 499
+/- valeur réa sur obligation. Etat	-408
Regul des sommes non distribuables (souscription)	386 333
Regul des sommes non distribuables (rachat)	-215 747
Variation de la part Capital	3 621 701

La variation de la part revenu s'analyse comme suit:

Régularisation des sommes non distribuables	55 599
Résultat de l'exercice	177 661
Variation de la part Revenu	233 260

La variation du nombre d'actions en circulation s'analyse comme suit :

Nombre d'actions en circulation au 01-04-04	510 862
Nombre d'actions souscrites	337 590
Nombre d'actions rachetées	187 518
Nombre d'actions en circulation au 30-06-04	660 934

Le nombre des actionnaires a évolué comme suit :

Nombre d'actionnaires au 01-04-04	1 451
Nombre d'actionnaires entrants	58
Nombre d'actionnaires sortants	19
Nombre d'actionnaires au 30-06-04	1 490

3.6- Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Désignation	Période du 01-04-04 au 30-06-04	Période du 01-01-04 au 30-06-04	Période du 01-04-03 au 30-06-03	Période du 01-01-03 au 30-06-03	Période du 01-01-03 au 31-12-03
Dividendes	1 762	1 762	891	891	891
Revenu des obligations	80 242	139 181	11 220	18 438	68 110
Revenu des BTNB et BTA	67 956	118 918	1 818	3 872	34 018
Total	149 960	259 861	13 929	23 201	103 019

3.7- Revenus des placements monétaires

Les revenus des emplois monétaires s'analysent comme suit :

Désignation	Période du 01-04-04 au 30-06-04	Période du 01-01-04 au 30-06-04	Période du 01-04-03 au 30-06-03	Période du 01-01-03 au 30-06-03	Période du 01-01-03 au 31-12-03
Billets de trésorerie	30 576	70 483	268	1 846	3 315
Placement en compte courant à terme	944	2 796	15 392	16 427	45 518
Compte rémunéré	341	341	400	1 018	2 315
Total	31 861	73 620	16 060	19 291	51 148

3.8- Autres charges

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel et la charge TCL. Le solde de cette rubrique a atteint un montant de 4 160 dinars au courant du deuxième trimestre 2004 et se détaille comme suit :

	Avril 2004	Mai 2004	Juin 2004
Redevance CMF	1 104	1 359	1 348
Charge TCL	117	111	121
Total	1 221	1 470	1 469

3.9- Sommes capitalisables de la période

A partir du 01-01-04, SICAV AMN s'est transformée en une SICAV de capitalisation.

Le résultat d'exploitation ainsi que sa régularisation sont incorporés au capital et présentés au niveau de la rubrique sommes capitalisables de la période et ce dans le bilan et l'état de résultat.

Au niveau de l'état de variation de l'actif net, ces montants continuent à être présentés au niveau de la rubrique variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation et au niveau de la rubrique capital.

3.10- Sommes distribuables et sommes non distribuables :

SICAV AMEN s'est transformée en SICAV de capitalisation (Assemblée Générale Extraordinaire du 04-12-2003 ayant décidé la transformation de la société de SICAV de distribution en une SICAV de capitalisation. Les mouvements de souscription et de rachat sont imputés intégralement au niveau de la rubrique capital et de la rubrique sommes capitalisables de l'exercice.

Ainsi, aucun mouvement n'est constaté au niveau des rubriques afférentes aux sommes distribuables et aux sommes non distribuables.